



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Architecture

Question écrite n° 39726

Texte de la question

M. Jean-Marie Andre appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur la revendication des enseignants non titulaires des ecoles d'architecture regroupes au sein de l'ANENTEA. Ces professionnels, dont certains exercent l'enseignement a plein temps, s'etaient vu refuser par l'ancienne tutelle l'acces au concours interne de titularisation, l'obtention des contrats d'associes et, plus recemment, la carte professionnelle du ministere de la culture. Il souhaiterait connaitre la position de la nouvelle tutelle au regard des demandes de ces vacataires qui assurent un tiers des heures d'enseignement dans les ecoles d'architecture.

Données clés

Auteur : [M. André Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39726

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 1996, page 3057